



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR LE BUDGET DU 13 DÉCEMBRE 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance extraordinaire sur le budget du conseil municipal tenue le 13 décembre 2023, à 19 h 30, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Germain Majeau, maire.

À laquelle sont présents :

- Alain Robert, conseiller district # 2
 - André Renaud, conseiller district # 3
 - Dominique Majeau, conseiller district # 5
 - Maxime Villemare, conseiller district # 6
- Absences : Rachel Grégoire, conseillère district # 1 et Myriam Derome, conseillère district # 4.

Monsieur Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Germain Majeau, maire, déclare la présente séance ouverte.

À moins d'une mention spécifique contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2023-12-373

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE CONSTATER l'avis de convocation requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). De plus, tous les membres présents sont d'accord de commencer la séance à l'instant.

ADOPTÉE.



1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2026
4. Adoption des « Prévisions budgétaires - Activités financières de fonctionnement 2024 »
5. VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2023-12-374

IL EST PROPOSÉ PAR : Dominique Majeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

ADOPTÉE.





MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR LE BUDGET DU 13 DÉCEMBRE 2023

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est consacrée aux questions exclusivement sur le budget des personnes présentes dans l'assemblée.

~~~~~

## 3. Adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2026

**Considérant** que l'article 953.1 du *Code Municipal du Québec* prévoit que le conseil d'une municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter un programme triennal d'immobilisations ;

**Considérant** qu'il s'agit d'un document de planification et d'intentions.

2023-12-375

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ADOPTER** le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 tel que présenté.

ADOPTÉE.

~~~~~

4. Adoption des « Prévisions budgétaires - Activités financières de fonctionnement 2024 »

Considérant que la Municipalité de Saint-Esprit pourvoit à des dépenses au cours de l'année 2024, et que pour combler la différence entre lesdites dépenses et les revenus déterminés non fonciers, il est requis de prélever, sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité, une somme suffisante pour équilibrer le budget.

2023-12-376

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER les *Prévisions budgétaires - Activités financières de fonctionnement 2024* pour l'année 2024 telles que présentées.

ADOPTÉE.

~~~~~

## 5. VARIA

Aucun sujet.

~~~~~

Je soussigné, en ma qualité de greffier-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

- Original signé -

Simon Franche,
Directeur général et greffier-trésorier

~~~~~

## LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 02, l'ordre du jour est épuisé.



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR LE BUDGET DU 13 DÉCEMBRE 2023

2023-12-377

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**



- **Original signé** -

\_\_\_\_\_  
Germain Majeau  
Maire et  
Président d'assemblée

- **Original signé** -

\_\_\_\_\_  
Simon Franche  
Directeur général et  
greffier-trésorier

Je, Germain Majeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

- **Original signé** -

\_\_\_\_\_  
Germain Majeau,  
Maire et Président d'assemblée